

Mairie de TREFFORT-CUISIAT
2 place Marie Collet – BP 1
01370 TREFFORT-CUISIAT

Téléphone : 04.74.42.38.00
Télécopie : 04.74.42.38.01

ARRÊTE MUNICIPAL N° 28/2011

Objet : Arrêté de stationnement
réglementant les places handicapées

Le Maire de la Commune de TREFFORT-CUISIAT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 241-3-2,

Vu le code de la route et notamment son article R 417-11,

Considérant qu'il y a lieu de réserver des places de parking pour le stationnement des personnes handicapées sur le site de la Grange du Pin,

Vu l'intérêt général,

A R R Ê T E

Art 1 - Cinq places de stationnement réservées aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées sont instituées aux emplacements suivants :

- Deux places aux abords de l'accueil du Camping de la Grange du Pin,
- Trois places aux abords du Restaurant de la Grange du Pin.

Art 2 - Les services techniques de la commune sont chargés de la matérialisation verticale et horizontale de cette place réservée.

Art 3 - Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet dès l'installation complète de la signalisation réglementaire.

Art 4 - Le stationnement et l'arrêt sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Art 5 - Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ain est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

A Treffort-Cuisiat
Le 22 avril 2011

Le Maire,
Raymond MAIRE

